



Didier Fontana réélu président du Comité national du FIPHFP

Le Comité national du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) s'est réuni le 8 octobre pour procéder à l'élection de son président, de son vice-président et pour constituer ses commissions suite au renouvellement de ses membres. Le Comité national qui définit les orientations du Fonds est constitué de représentants des personnels des fonctions publiques, des employeurs, et des associations œuvrant dans le domaine du handicap.

Au cours de cette séance, Anne Baltazar a également été élue en qualité de vice-présidente.

Didier Fontana siège au Comité national du FIPHFP au titre des employeurs. Âgé de 60 ans, délégué ministériel au handicap des ministères économique et financier, Didier Fontana est à l'origine de la création en 1991 de la Cellule de recrutement et d'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées (CRIPH) au sein de ces mêmes ministères. Il avait été élu le 7 novembre 2007 président du Comité national du FIPHFP.

Anne Baltazar, 48 ans, secrétaire générale de FO Fonctionnaires, siège au sein du Comité national du FIPHFP depuis le 7 juin 2006.

Le décret n° 2009-1149 du 24 septembre 2009 [modifiant le décret n°2006-501 du 3 mai 2006] a fait passer la composition du Comité national du FIPHFP de 17 à 20 membres. À la suite des changements intervenus dans les règles de représentativité des organisations syndicales de fonctionnaires, un siège supplémentaire a été attribué à l'Union syndicale Solidaires. Pour maintenir le même équilibre de représentation entre les collèges, un siège supplémentaire a été attribué au CNPSAA¹ au sein du collège des associations de personnes handicapées et un autre au collège des employeurs au titre de la représentation de l'État.

Le Comité national du FIPHFP arrête les orientations générales de l'action du Fonds, ses principes et lignes directrices et vote son budget. Au service des employeurs publics, il promeut et développe le recrutement, l'insertion, la progression professionnelle et le maintien dans l'emploi public des personnes en situation de handicap.

1. Comité national pour la promotion sociale des aveugles et des amblyopes.

Le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique finance les actions de recrutement ou de maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans la Fonction publique (aides techniques et humaines, formations, apprentissage...). Créé par la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », et mis en place en juin 2006, le FIPHFP a notamment conventionné avec 100 des principaux employeurs publics (ministères, villes, conseils généraux et régionaux, hôpitaux...), regroupant 51% des effectifs des trois fonctions publiques.

➤ POUR EN SAVOIR PLUS
www.fiphfp.fr

➤ CONTACT
Anne Foucault, responsable de la communication
01 58 50 60 03 | 06 77 02 98 77
anne.foucault@caissedesdepots.fr

